



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le jeudi 24 mai 2018, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

**Présences**

Monsieur Yves Bédard, maire  
Monsieur Daniel Arteau, conseiller  
Monsieur Jean Leclerc, conseiller

**Absences motivées**

Monsieur Laurent Langlois, conseiller  
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 12 personnes.

---

1. **OUVERTURE**

Monsieur Yves Bédard, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 
1. **Ouverture**
  2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
  4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 30 avril 2018**
  5. **Correspondance : Voir liste**
  6. **Trésorerie :**
    - 6.1 Rapport financier au 30 avril 2018
    - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / avril 2018
    - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – MAI 2018 »
  7. **Dépôt de documents**
    - 7.1 État des résultats au 30 avril 2018
    - 7.2 Bilan des permis émis pour le mois d'avril 2018
    - 7.3 Certificat de conformité de la *MRC de Portneuf* concernant le règlement no 355-18 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14
  8. **Avis de motion et présentation des projets**
    - 8.1 Projet de **Règlement no 360-18** concernant le nourrissage des animaux sauvages
    - 8.2 Projet de **Règlement no 361-18** visant à assurer le respect et l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
  9. **Règlements**
    - 9.1 Second projet de **Règlement no 356-18** modifiant le plan d'urbanisme no 310-14 afin d'attribuer une affectation de conservation à l'espace correspondant au lac Sergent
    - 9.2 Second projet de **Règlement no 357-18** modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 311-14 et le règlement de zonage no 314-14 afin de bonifier les modalités applicables aux quais et de créer une zone de conservation à l'endroit du lac Sergent
  10. **Résolutions**
    - 10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
    - 10.2 Engagement d'un étudiant aux Travaux publics
    - 10.3 Adoption de la politique de gestion contractuelle modifiée
    - 10.4 Autorisation de passage / Méga Relais

AJOUT

RETRAIT

	10.5	Remerciement aux membres du Comité de la Chapelle pour leur implication
	10.6	Parc communautaire récréo-comestible de Lac-Sergent / Dépôt d'une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf
<b>RETRAIT</b>	10.7	Convention d'aide financière 2018 à l'Association Nautique du Lac-Sergent
	10.8	Octroi d'une subvention additionnelle à l'Association Nautique du Lac Sergent
	10.9	Adoption du plan de sécurité civile modifié
<b>AJOUT</b>	10.10	Autorisation de paiement / Balayage des rues asphaltées de la municipalité
<b>AJOUT</b>	10.11	Mandat d'expertise d'évaluation de la capacité portante de la Chapelle du lac Sergent
	11.	<b>Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles</b>
	12.	<b>Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour</b>
	13.	<b>Deuxième période de questions</b>
	14.	<b>Clôture de la séance</b>
	15.	<b>Levée de l'assemblée</b>

---

**18-05-111** **EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes.

<b>AJOUT</b>	7.3	Certificat de conformité de la <i>MRC de Portneuf</i> concernant le règlement no 355-18 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14
<b>RETRAIT</b>	10.1	Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
<b>RETRAIT</b>	10.7	Convention d'aide financière 2018 à l'Association Nautique du Lac-Sergent
<b>AJOUT</b>	10.10	Autorisation de paiement / Balayage des rues asphaltées de la municipalité
<b>AJOUT</b>	10.11	Mandat d'expertise d'évaluation de la capacité portante de la Chapelle du lac Sergent

**Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.**

### **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**Q. (Mme Julie Laforest)** Pourquoi le retrait de l'adoption de la convention d'aide financière de l'Association Nautique?

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 16 AVRIL 2018 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018**

#### Séance ordinaire du 16 avril 2018

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2018 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

**18-05-112** **EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2018.

#### Séance extraordinaire du 30 avril 2018

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2018 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

18-05-113 **EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2018.

5. **CORRESPONDANCE**

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 18 mai 2018 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 30 AVRIL 2018**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 30 avril 2018.

18-05-114 **II EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier au 30 avril 2018 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / AVRIL 2018**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'avril 2018, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'avril 2018 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **28 499.65 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

<b>BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / AVRIL 2018</b>	
DÉPENSES INCLUANTS SALAIRES	<b>28 499.65 \$</b>

18-05-115 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois d'AVRIL 2018 soient adoptés tels que présentés.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / MAI 2018**

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mai 2018.

18-05-116 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer du mois de mai 2018 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 31 894.91 \$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 31 894.91 \$.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 État des résultats au 30 avril 2018

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 avril 2018.

7.2 Bilan des permis émis pour le mois d'avril 2018

		année 2017
Janvier		0 \$
Février		10 000\$
Mars		2 000 \$
Avril		80 000 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>92 000 \$</b>

**AJOUT**

7.3 Certificat de conformité de la MRC de Portneuf concernant le règlement no 355-18 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat de conformité de la MRC de Portneuf concernant le règlement no 355-18 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14.

**8. AVIS DE MOTION**

8.1 Projet de Règlement no 360-18 concernant le nourrissage des animaux sauvages

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Jean Leclerc, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement visant à réglementer le nourrissage des animaux sauvages.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'une présentation sommaire par M. Jean Leclerc, conseiller, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les citées et villes.

**Fait à Lac-Sergent, ce 24<sup>e</sup> jour de mai 2018**

18-05-117

**Adopté à l'unanimité**

8.2 Projet de Règlement no 361-18 visant à assurer le respect et l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Jean Leclerc, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement visant à assurer le respect et l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées du Q-2, r.22.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'une présentation sommaire par M. Jean Leclerc, conseiller, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les citées et villes.

**Fait à Lac-Sergent, ce 24<sup>e</sup> jour de mai 2018**

18-05-118

**Adopté à l'unanimité**

**9. RÈGLEMENTS**

9.1 Second projet de Règlement no 356-18 modifiant le plan d'urbanisme no 310-14 afin d'attribuer une affectation de conservation à l'espace correspondant au lac Sergent

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urbanisme numéro 310-14 est entré en vigueur le 3 septembre 2014 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le lac Sergent constitue un patrimoine naturel d'une qualité indéniable qu'il importe de protéger afin d'assurer sa survie à long terme;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune affectation particulière n'a été attribuée à l'espace lacustre;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil estime qu'il y a lieu d'attribuer une affectation de conservation à l'endroit du lac Sergent afin de reconnaître l'importance de ce milieu naturel et de prévoir des mesures de protection particulières associées à cet espace;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil entreprend simultanément une procédure de modification à son règlement de zonage afin de modifier le plan de zonage en concordance avec la modification qui est apportée au plan des affectations du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement ainsi qu'une présentation du projet a été donné lors de la séance du 16 avril 2018 et qu'une consultation publique a eu lieu le 24 mai 2018;;

**EN CONSÉQUENCE**, il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

18-05-119

**QUE** ce conseil adopte le second projet de **Règlement no 356-18** modifiant le plan d'urbanisme no 310-14 afin d'attribuer une affectation de conservation à l'espace correspondant au lac Sergent tel que déposé.

---

9.2 Second projet de **Règlement no 357-18** modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 311-14 et le règlement de zonage no 314-14 afin de bonifier les modalités applicables aux quais et de créer une zone de conservation à l'endroit du lac Sergent

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 314-14 et le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 311-14 sont entrés en vigueur le 3 septembre 2014 et que le conseil peut les modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le lac Sergent constitue un patrimoine naturel d'une qualité indéniable qu'il importe de protéger afin d'assurer sa survie à long terme;

**CONSIDÉRANT QUE** la qualité de l'eau et des paysages s'est dégradée au fil des ans en raison de la prolifération des aménagements sur les rives et le littoral du lac;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune zone n'a été délimitée au plan de zonage à l'endroit de l'espace lacustre;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil estime qu'il y a lieu de créer une zone de conservation circonscrivant le lac Sergent afin de reconnaître l'importance de ce milieu naturel et de prévoir des mesures de protection particulières associées à cet espace;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge également opportun de revoir les normes encadrant l'aménagement des quais afin de minimiser leur impact sur le milieu hydrique et de favoriser une intégration harmonieuse de ces constructions dans l'environnement du lac Sergent;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a également lieu de prévoir au règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme les modalités applicables dans le cadre des demandes visant la réalisation de travaux relatifs à la construction ou à la réparation d'un quai;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion ainsi qu'une présentation du présent règlement ont été donnés lors de la séance du 16 avril 2018 et qu'une consultation publique a eu lieu le 24 mai 2018;

**18-05-120** **EN CONSÉQUENCE**, il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ce conseil adopte le second projet de **Règlement no 357-18** modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 311-14 et le règlement de zonage no 314-14 afin de bonifier les modalités applicables aux quais et de créer une zone de conservation à l'endroit du lac Sergent tel que déposé.

---

**10. RÉSOLUTIONS**

**RETRAIT** 10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

10.2 Engagement d'un étudiant aux Travaux publics

**18-05-121** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** Monsieur William Lepage, domicilié au 909, chemin des Hêtres, Lac-Sergent, soit employé par la Ville de Lac-Sergent pour la période du 11 juin au 31 août 2018, comme préposé à la tonte de gazon, à l'entretien des espaces publics et pour exécuter divers travaux selon les besoins de la municipalité au taux horaire de 12.00\$ de l'heure.

**QUE** le salaire soit chargé aux postes budgétaires – Rémunération – Hygiène du Milieu – Transport – Urbanisme – Rampe de mise à l'eau selon le nombre d'heures travaillées dans chaque secteur.

10.3 Adoption de la politique de gestion contractuelle modifiée

**ATTENDU QUE**, par sa résolution 10-12-306, le Conseil municipal adoptait la Politique de gestion contractuelle le 20 décembre 2010;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à des modifications à ladite Politique;

**18-05-122** **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** les modifications à la Politique de gestion contractuelle selon le projet de Politique modifiée joint à la présente, et préparé par le Service du greffe le 24 mai 2018.

10.4 Autorisation de passage / Méga Relais

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a été saisie d'une demande par le MégaRelais pour que soit autorisé le passage des coureurs dans la municipalité de Lac-Sergent le 16 septembre 2018;

**ATTENDU QUE** cette activité est un défi de course à pied longue distance, en continu (jour et nuit) et que ce défi est séparé en 36 segments d'une moyenne de 8 km chacun;

**18-05-123** **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** le passage de la 5<sup>e</sup> édition du MégaRelais dans la Ville de Lac-Sergent le 16 septembre 2018.

10.5 Remerciement aux membres du Comité de la Chapelle pour leur implication

**ATTENDU QUE** la formation d'un Comité sur la Chapelle en décembre dernier, lequel a pour objectif d'orienter le conseil municipal en suggérant des activités culturelles et sociales qui pourraient s'y dérouler;

**ATTENDU QUE** ce comité a analysé et proposé des transformations au site nécessaires afin d'en assurer leur réalisation, et ce tout en respectant le cachet historique de la chapelle et l'engagement pris par la ville auprès du diocèse lors du transfert de propriété;

**ATTENDU QU'**au cours des dernières semaines, les membres du Comité de la Chapelle se sont impliqués généreusement dans la démarche de réaménagement de la Chapelle et de ses espaces verts;

**ATTENDU QU'**un tel exercice d'implication citoyenne n'est pas toujours évident et les membres du Conseil tiennent à remercier personnellement les membres du Comité de la Chapelle;

**ATTENDU QUE** la somme colossale d'heures que les membres ont investie dans l'accomplissement de leur mandat, par la démarche rigoureuse de réflexion et d'analyse que le Comité s'est données, par le souci d'indépendance et d'objectivité qui ont caractérisé ses travaux, tout ceci dans un laps de temps relativement restreint de quatre mois et demi;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

18-05-124

**QUE** le Conseil de Ville remercie chaleureusement les membres du Comité de la Chapelle pour leur grande disponibilité et leur participation active dans cette démarche.

10.6 Parc communautaire récréo-comestible de Lac-Sergent / Dépôt d'une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

18-05-125

**QUE** la Ville de Lac-Sergent dépose le projet intitulé « Parc communautaire récréo-comestible de lac Sergent » dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf et demande une contribution financière non remboursable de 15 000\$;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent désigne monsieur Yves Bédard, maire à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer financièrement au montant de 17 823\$ (mise de fonds du promoteur);

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à entretenir les équipements après la réalisation du projet;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent confirme qu'elle dispose d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les activités liées à la réalisation du projet.

**QUE** les dépenses découlant de cette résolution et totalisant la somme de 17 823 \$ soient prises à même le Fonds de Parc.

RETRAIT 10.7 Convention d'aide financière 2018 à l'Association Nautique du Lac-Sergent

10.8 Octroi d'une subvention additionnelle à l'Association Nautique du Lac Sergent

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

18-05-126

**QUE** la Ville de Lac-Sergent autorise le versement d'une aide financière spéciale au montant de 4 000 \$ à l'Association nautique du lac Sergent pour l'acquisition d'une chaloupe avec moteur afin d'assurer la sécurité des jeunes sur le lac suite à l'augmentation de la fréquentation du camp de jour et du club de canoë-kayak.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient imputées à même les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2017.

10.9 Adoption du plan de sécurité civile modifié

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la ville de Lac-Sergent désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan de sécurité civile de la ville de Lac-Sergent a été produit en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique, chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu que le plan soit « révisé » périodiquement et que la municipalité a procédé à ladite révision en 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**un nouveau cartable sera produit et transmis aux destinataires et que de nouveaux fascicules opérationnels ont été produits pour les membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

**EN CONSÉQUENCE** il est

18-05-127

**PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

D'adopter le plan municipal de sécurité civile mis à jour de la ville de Lac-Sergent.

**DE** transmettre copie de la résolution à la Sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Ville de Saint-Raymond.

AJOUT

10.10 Autorisation de paiement / Balayage des rues asphaltées de la municipalité

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a procédé par appel d'offres sur invitation pour le balayage des rues asphaltées de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le contrat de balayage des rues de la municipalité a été octroyé à Les Entreprises TREMA pour une durée de 3 ans, soit 2017, 2018 et 2019 au montant de 4 450 \$ /annuel plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** les travaux sont finalisés et que Les Entreprises TREMA, en date du 7 mai 2018 nous a fait parvenir la facture no 33863;

**EN CONSÉQUENCE** il est

18-05-128

**PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement d'une somme de 5 116.39 \$ taxes incluses à la firme *Les Entreprises TRÉMA*. pour les travaux de balayage des rues municipales.



**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 02 32000 521 – Voirie – Entretien des chemins.

**AJOUT** 10.11 Mandat d'expertise d'évaluation de la capacité portante de la Chapelle du lac Sergent

**18-05-129** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'OCTROYER** un mandat d'évaluation de la capacité portante de la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix de Lac-Sergent à l'ingénieur **Gilles Larouche** pour un montant n'excédant pas 3 300 \$ plus les taxes applicables.

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire Immobilisations – Chapelle 376-1001.

## **11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

### **11.1 Rencontre avec le MTQ concernant la sécurité routière sur la route 367**

Monsieur le maire, Yves Bédard informe les personnes présentes que le ministère des Transports Québec déposera sous peu leur rapport sur la sécurité routière sur la portion de la route 367 au lac Sergent. Également, une rencontre aura lieu en juin prochain pour l'amélioration de la gestion de captage du sable et sédiments qui se déversent dans le lac chaque année.

## **12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

**I. (M. Jean Leclerc)** Il informe les citoyens présents du calendrier et de l'échéancier des travaux de réfection des chemins. La signalisation des travaux sera déposée sur le site Internet de la Ville.

**I. (M. Daniel Arteau)** Il informe les citoyens présents que la CAPSA a une rencontre de la table de concertation ce samedi 26 mai 2018.

## **13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Voici les questions posées par les citoyens :

**I. (M. Richard Grenier)** Pourquoi la circulation des camions à la carrière de St-Raymond ne se fait pas via la route du Domaine ?

**I. (M. Marcel Michaud)** Pourquoi le pin au Club-Nautique a-t-il été coupé ? Va-t-il être remplacé ? Il demande si la carte de navigation va être remise aux propriétaires de bateaux cet été ?

Également, il informe le Conseil que l'APPELS va distribuer des arbres le 9 juin prochain, à compter de 12H jusqu'à 17H.

**I. (M. Pierre Beaumont)** Il demande plus de précision concernant la correspondance transmise au Conseil par un citoyen du secteur des Mélèzes?

Il mentionne également qu'une fondation renforcie pourrait être une alternative au dommage causé par la circulation des camions sur la portion chemin Tour-du-Lac Nord.

I. (M. Denis Goulet) Il demande plus de précision concernant la présentation des deux projets de Règlements 360-18 et 361-18.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-05-130

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 20H34.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**YVES BÉDARD**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**